



Renseignement pour fermeture lotissement

Par **papy1954**, le **08/10/2015** à **15:36**

Bonjour,
Lors d'une assemblée générale de mon lotissement nous avons voté à la majorité contre la fermeture de notre lotissement. Cette fermeture s'avérait impossible car possédant deux entrées l'une donnait sur un accès public et ne pouvait être fermée. A la prochaine assemblée un ordre du jour est demandé pour une fermeture partielle du lotissement donc fermeture que d'un côté de l'accès. Rendant possible l'entrée libre par l'autre accès.
Ayant eu déjà un vote négatif pour la fermeture, puis-je faire valoir ce vote pour démontrer l'ineptie de cette fermeture partielle qui ne servira strictement à rien.
D'autre part doit il y avoir une déclaration préalable de travaux à déposer au service de l'urbanisme de notre mairie.
En espérant avoir été clair dans mon propos.
Dans l'attente de vous lire.
Cordialement